



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal n°101 relatif à l'installation d'un câblage universel au collège de Grand-Champ.

Date proposée pour la séance de la commission:

- mercredi 16 mars 2011 à 19h00 - collège de Grand-Champ (rez-de-chaussée)

Personne responsable: M. Thierry Genoud, municipal

Gland, le 21 février 2011.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Aujourd'hui, les outils informatiques sont largement utilisés dans l'enseignement. Les élèves effectuent des recherches sur internet et peuvent entretenir des conversations à distance avec des classes à l'étranger. Les enseignants disposent également de supports de cours en ligne et assurent le suivi des notes via le réseau informatique.

Initié au début des années 2000, le programme EtaCom définit la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes. Au niveau scolaire, l'Etat assume l'entier des charges d'enseignement (salaires et formation du personnel, moyens pédagogiques, etc.....) et les communes l'ensemble des frais d'infrastructures (travaux liés aux bâtiments).

La commune de Gland a donc progressivement équipé ses bâtiments scolaires de réseaux informatiques selon les étapes suivantes :

- collège des Perrerets, (3 étapes): 2000, 2001 et 2006
- collèges de Mauverney A et B : 2006
- collège des Tuillières: 2006

A ce jour, ces bâtiments sont raccordés au serveur situé dans le local électrique du sous-sol de Grand-Champ.

L'installation d'un câblage universel dans ce dernier représente l'ultime étape du raccordement informatique de tous les collèges glandois.

Descriptif des travaux envisagés

Les travaux prévus sont les suivants:

Câblage universel

Un câblage universel catégorie 6UTP sera installé dans toutes les classes (voir plans en annexe). Les emplacements du passage des câbles ainsi que des prises informatiques ont été validés par MM. Pierre Guillemin et Christophe Widmer, chefs de files informatique.

Trois armoires desserviront le réseau:

- l'armoire principale (communale) du sous-sol mise en place à l'été 2010;
- l'armoire installée en 2009 dans la bibliothèque;
- l'armoire située dans la salle n°72, au 1^{er} étage.

La société Alicestar se chargera de la fourniture et mise en place des switches. Elle assurera de plus le paramétrage de l'installation.

Ajout d'une antenne téléphonique à la bibliothèque

A la suite des travaux d'agrandissement de la bibliothèque en 2009, une nouvelle place de travail a été aménagée dans la partie "adulte". L'utilisation d'un téléphone interne nécessite

la pose d'une nouvelle antenne qui sera installée à côté de l'armoire informatique située dans l'ancienne médiathèque.

Coût des travaux

Le coût des travaux, basé sur différents devis établis par des entreprises se décompose comme suit:

Câblage universel	101'000.--
Fourniture et pose de switchs	22'200.--
Paramétrage de l'installation	5'000.--
Nouvelle antenne à la bibliothèque	3'000.--
Divers et imprévus env. 3%	4'000.--
Total HT	135'200.--
T.V.A. 8 % arrondi à	10'800.--
Total TTC	146'000.--

Programme

Les travaux devront se dérouler pendant les vacances scolaires, soit du lundi 4 juillet au vendredi 19 août 2011.

En effet, ces travaux imposent des percements et l'installation de canaux électriques dans les classes et les couloirs. Le bâtiment devra donc être libre de tout occupant. De plus, ce câblage (qui remplacera un réseau sans fil Wi-Fi mis en œuvre provisoirement par M. Guillemin) devra être opérationnel pour la rentrée du 22 août 2011.

Financement

Le financement de ces travaux pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 146'000.- francs aux conditions les plus favorables.

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent devis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 3 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêts de 3%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 53'046.65 francs (intérêts : 4'380.00 francs et amortissement : 48'666.65 francs).

Frais d'exploitation

Les travaux de réalisation de ce réseau informatique n'engendreront aucun frais d'exploitation supplémentaire.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 101 relatif à l'installation d'un câblage universel au collège de Grand-Champ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de 146'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 146'000 francs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

Le secrétaire:

G. Cretegnny

D. Gaiani

Annexes: plans schématiques du câblage universel
tableau du plafond d'endettement